



Rendons votre AVENIR POSSIBLE

" des bénévoles vous aident
à réussir vos entretiens de recrutement "

La Charte ACT

Principes fondamentaux du bénévolat ACT :

"Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial."

Le bénévolat ACT se réalise dans une approche éthique et humanitaire en respectant la dignité humaine

Le bénévolat est un choix volontaire prenant appui sur des motivations et des options personnelles

Il n'existe aucune subordination mais un échange librement consenti et gratuit dans lequel l'Intervenant vient apporter sa contribution à la vie de l'association ACT par son engagement et ses actions

Le Candidat Conseiller déclare avoir reçu ou pris connaissance des statuts et du Règlement Intérieur et s'engage à s'y conformer.

Le Bénévole ACT s'engage à s'approprier les Valeurs fondamentales ACT

- La convivialité, l'esprit d'équipe et la courtoisie
- La solidarité, la générosité et l'empathie
- Le respect, la tolérance, l'écoute et l'ouverture
- La bienveillance, la reconnaissance et la considération
- L'engagement, la fiabilité et le civisme
- L'éthique professionnelle et l'honnêteté
- le respect du droit à la différence et de la laïcité
- Une attitude de réciprocité positive

Je reconnais avoir pris connaissance des statuts et du Règlement Intérieur ACT et adhérer à la présente Charte

Date

Nom, Prénom

Signature